


Édition du 2 novembre 2017

Jean-Marc Vayssouze-Faure : en matière de culture, « les communes doivent être accompagnées et associées en amont aux décisions »

Interview

Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement de la culture (CCTDC) s'est réuni mardi pour la première fois en présence de la nouvelle ministre de la Culture Françoise Nyssen. Il a été l'occasion de faire le tour de beaucoup des grandes questions que la ministre elle-même a évoqué récemment sur le terrain des rapports entre collectivités et culture (lire *Maire info* de mardi). Représentant l'AMF à cette réunion, le président de sa commission culture, Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors, revient pour *Maire info* sur les principaux dossiers abordés.



Imprimer



MDF

Quelle impression générale tirez-vous de cette rencontre ?

Je me réjouis d'abord de la hausse des crédits de la culture (+ 0,4% dans le projet de loi de finances pour 2018) et l'augmentation de 6 % du budget déconcentré, celui des Drac (directions régionales des affaires culturelles). Je note également les efforts sur les monuments historiques (15 millions d'euros supplémentaires pour leur rénovation dans les collectivités à faibles ressources), la revitalisation des centres anciens (9 millions d'euros) ou encore l'éducation artistique et culturelle (35 millions d'euros supplémentaires).

Mais j'ai rappelé que les communes et les EPCI étaient les premiers financeurs de la culture, à hauteur de 77 %. Il nous paraît donc indispensable que les collectivités soient associées, le plus en amont possible, aux modalités d'attribution de ces aides. Qui touchera ces enveloppes ? Il ne faudrait pas que les Drac et les préfets décident seuls.

Je rappelle qu'en matière de culture, de nombreuses collectivités, face aux difficultés liées à la baisse des dotations, ont dû se résoudre à diminuer leur budget. Et que nous faisons face à des difficultés nouvelles liées notamment au coût de la sécurisation des événements. Face à cela, toute augmentation des crédits de la culture va évidemment dans le bon sens.

La ministre de la Culture, comme son homologue du ministère de l'Éducation nationale, veulent donner la priorité à l'éducation artistique et culturelle (EAC), en privilégiant la notion de « parcours » et de contractualisation. Qu'en pensez-vous ?

Nous partageons cette volonté de mettre en place des parcours. Mais nous considérons que c'est bien pendant le temps scolaire que doivent se faire ces apprentissages. Je rappelle que de nombreuses communes sont revenues à une semaine de quatre jours et ont dû renoncer aux activités périscolaires. Nous ne voudrions pas que le seul temps scolaire soit uniquement consacré aux apprentissages fondamentaux. L'effort sur l'EAC doit également en faire partie. Les communes ont le plus grand mal, faute de moyens, à développer les apprentissages hors du temps scolaire, c'est une charge lourde.

Il me semble que tout cela correspond à l'état d'esprit de la ministre, qui a dit vouloir développer une importante collaboration entre son ministère et celui de l'Éducation nationale.

La ministre souhaite également revenir sur les « pactes culturels » du précédent gouvernement, trop rigides, et faire évoluer les conventions de développement culturel ?

Oui. Elle semble être favorable à davantage de souplesse dans ces conventions, à regarder les propositions des collectivités même quand elles sortent un peu des sentiers battus. Nous ne pouvons y être que favorables. Mais je veux ajouter que dans ce domaine, les plus petites collectivités doivent être accompagnées. Monter de telles conventions demande une ingénierie, ce qui est aisé pour les métropoles ou les grandes villes - et beaucoup moins pour les petites communes. Elles doivent être accompagnées par les Drac, faute de quoi, les maires se décourageront et les conventions ne seront signées que par quelques grandes collectivités.

La question des bibliothèques a naturellement dû être évoquée ?

Rechercher par dossiers

Retrouvez tous les articles depuis 2002 classés par rubriques

- Organisation, Gestion Communale
- Finances et fiscalités locales
- Territoires
- Environnement, développement durable
- Urbanisme, Habitat, Logement
- Action sociale, Emploi, Santé
- Education jeunesse
- Culture, Sports et loisirs
- Europe International
- Etat, Administration centrale, Elections
- Juridique

Rechercher par calendrier

Nov		2017				
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Retrouvez une édition par date :

02/11/2017



Maires de France

Découvrez en exclusivité quelques articles du numéro d'octobre :

- 100 e Congrès des maires : les principaux rendez-vous
- Emploi : le débat sur l'avenir des contrats aidés s'engage entre l'Etat et les élus
- TERRITOIRES. Les villes exhument leurs rivières enfouies en centre-ville
- JURIDIQUE. Les lois pour renforcer la confiance dans la vie politique

Sommaire

Abonnement

Pour vous abonner www.amf.asso.fr

Bien sûr. Naturellement, nous sommes favorables sur le principe à une extension des horaires des bibliothèques, actuellement examinée par la mission Orsenna. Mais le problème, comme toujours, ce sont les crédits ! Si l'on ouvre le dimanche ou en soirée, ce sont des temps qui coûtent plus chers aux collectivités, et pour l'instant, il n'y a aucun moyen supplémentaire dans le budget. Les agents, comme les maires, sont capables de s'adapter. Mais il faut un accompagnement de l'État. Sur ce sujet, j'ai senti qu'il ne semblait pas y avoir de blocage.

La ministre a évoqué, dans une interview récente, la possibilité d'étendre les missions des bibliothèques à d'autres domaines comme la rédaction de CV ou la recherche d'emploi. Qu'en pensez-vous ?

S'adapter et évoluer, oui. Changer de missions, non. Les bibliothèques doivent rester sur leurs missions qui sont d'être des maisons de la culture. Pas seulement des lieux de prêts de livre, bien sûr, mais aussi des lieux de vie, d'échanges. Mais je n'imagine pas qu'on aille sur des services supplémentaires. Il faut rester dans le strict domaine de la culture.

Propos recueillis par Franck Lemarc

Édition du 2 novembre 2017

- GENS DU VOYAGE
Les sénateurs valident de nouvelles dispositions sur l'accueil des gens du voyage
- EMPLOI
Les députés votent l'expérimentation des emplois francs dès 2018
- ECOLE
Rythmes scolaires : le ministre veut maintenant mettre l'accent sur « le contenu qualitatif »
- BUDGET
Programmation des finances publiques : le Sénat propose de desserrer le garrot pour les collectivités



The screenshot shows a browser window with two news items side-by-side. The left item is from the Ministry of the Interior, and the right item is from the Ministry of Europe and Foreign Affairs. Both items include a title and a link to read the official journal (JO).

Ministère de l'intérieur Arrêté du 24 octobre 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle Lire le JO	Ministère de l'europe et des affaires étrangères Décret n° 2017-1511 du 30 octobre 2017 définissant les lignes de bases à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale adjacente aux Antilles françaises Lire le JO
---	--